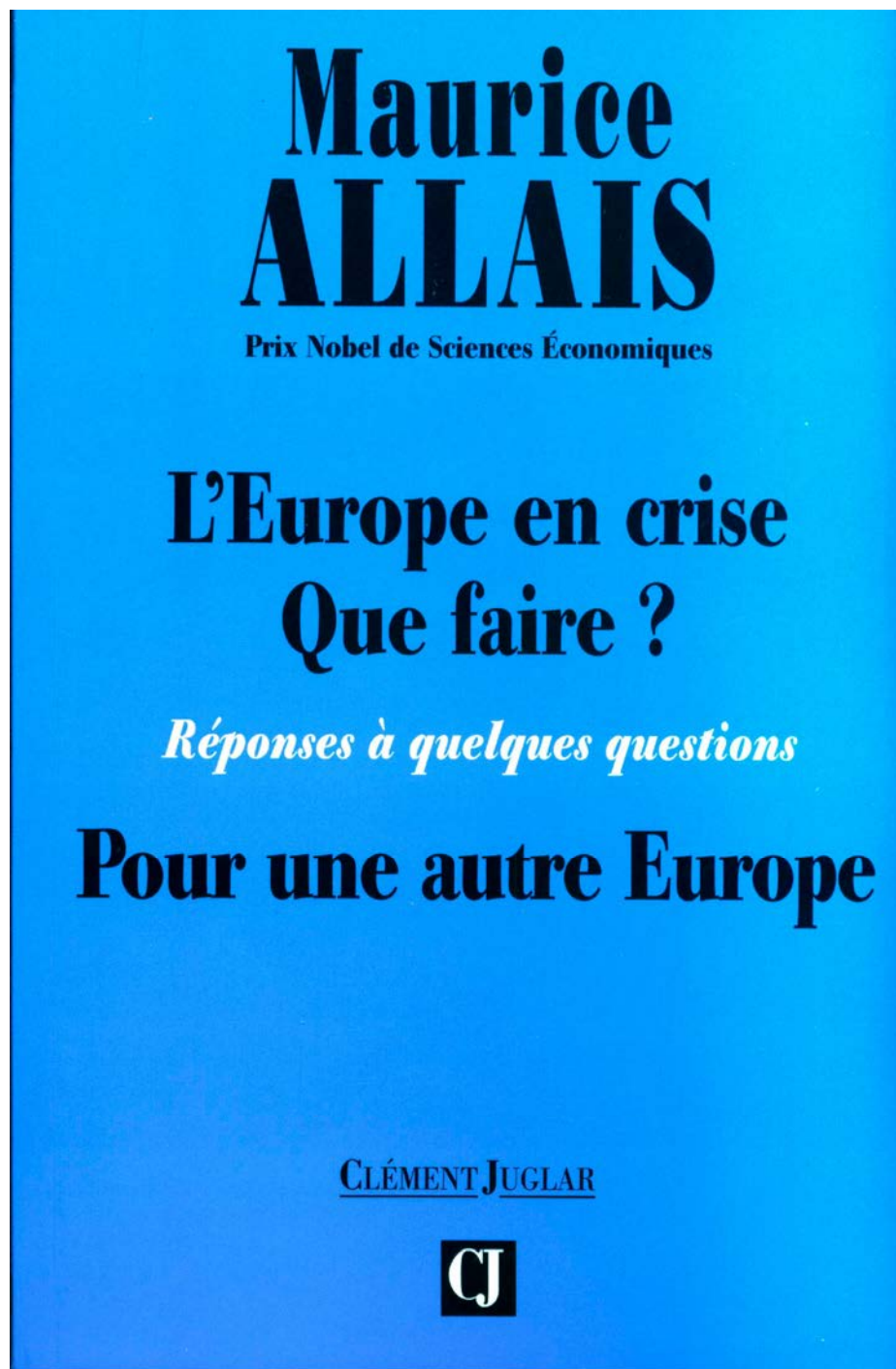


Le texte des pages suivantes (42 pages) est la reproduction, avec l'autorisation de l'auteur, d'une lettre ouverte adressée par Maurice Allais à Monsieur Jacques MYARD, Député des Yvelines



Maurice Allais et les Editions Clément Juglar
62 avenue de Suffren, 75015 Paris - Tél 01 45 67 58 06
clementjuglar@auxam.fr
l'ont développée sous forme d'un livre publié en décembre 2005

181 pages - Prix: 19 Euros + port

L'EUROPE EN CRISE
QUE FAIRE ?
Réponses à quelques questions
POUR UNE AUTRE EUROPE

SOMMAIRE

<i>PRESENTATION</i>	3
<i>I.- La création de l'Euro est-elle justifiée ?</i>	4
<i>II.- L'Organisation politique de l'Europe</i>	5
<i>III.- Les effets destructeurs de la Mondialisation</i>	10
<i>IV.- La nécessaire Préférence Communautaire ...</i>	15
<i>V.- De profondes réformes</i>	21
<i>Epilogue</i>	28
 ANNEXES	
<i>I.- Evolution comparée du Produit Intérieur Brut Réel par Habitant, France • Etats-Unis 1950 - 2004</i>	29
<i>II.- Protection tarifaire ou protection contingentaire</i>	34
<i>III.- Une législation obscurantiste</i>	39
<i>REFERENCES</i>	41

PRESENTATION

Au nom des députés gaullistes, membres de l'UMP, qui ont voté non au Référendum du 29 mai 2005 sur le Traité Constitutionnel Européen, et regroupés dans le Cercle "*Les Républicains*", Monsieur JACQUES MYARD, Député des Yvelines, Président du Cercle "*Nation et République*" m'a demandé de répondre à quelques questions susceptibles d'éclairer les enjeux économiques et politiques européens dans leur contexte mondial lors des universités de rentrée de Dourdan les 9 et 10 septembre 2005.

LES QUESTIONS POSÉES

Les questions posées sont les suivantes :

- 1.- L'Euro vous paraît-il être un facteur de développement indispensable pour l'Europe ?
- 2.- Quelle devrait-être, selon vous, l'organisation politique du continent européen ?
- 3.- L'Europe a favorisé l'émergence d'une mondialisation sans barrière. N'a-t-elle pas aussi concouru à l'accroissement de ses difficultés économiques ?
- 4.- La Mondialisation est très certainement inéluctable en termes techniques, mais quelles devraient être, selon vous, les mesures à mettre en œuvre à fin de contrer ses effets négatifs ?
- 5.- Quelle politique économique devrait privilégier le gouvernement français pour relancer l'économie de la nation ?

PREMIÈRE QUESTION

L'Euro vous paraît-il être un facteur de développement indispensable pour l'Europe ?

RÉPONSE À LA PREMIÈRE QUESTION

J'ai toujours considéré qu'une monnaie unique devrait être et ne pouvait être que le parachèvement de la réalisation d'une Union Economique et que de ce point de vue la création de l'Euro a été prématurée.

Mais maintenant que l'Euro a été créé entre douze Etats membres de l'Union Européenne ¹ dans des conditions justifiées ² je ne vois que des avantages à ce qu'il soit maintenu et la politique de la Banque Centrale Européenne de réaliser une croissance annuelle moyenne des prix de 2 % me paraît entièrement fondée sous la réserve d'un contrôle effectif des mouvements de capitaux avec les pays étrangers.

Aujourd'hui un grand nombre de critiques rendent cette politique responsable des difficultés rencontrées et ils préconisent en fait une politique de relance de l'économie par l'inflation.

C'est là une profonde erreur. Les difficultés que nous rencontrons ne proviennent pas de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne mais de la politique de libre échangeisme de l'Organisation de Bruxelles.

La meilleure preuve en est qu'en 2004 le taux moyen de chômage dans les douze pays de la Zone Euro a été exactement le même, soit 8,8 %, que dans les treize autres pays de l'Union Européenne ³.

Comme je n'ai cessé de le démontrer depuis cinquante ans *l'inflation n'est pas une condition de la croissance. Elle ne peut en fait que la compromettre* ⁴.

Il est effectif que la stabilité de l'Euro tend à le renforcer vis à vis des autres monnaies et par suite à entraîner une diminution des exportations de la Zone Euro et une augmentation de ses importations. *Mais cet effet n'existe qu'en l'absence de toute protection tarifaire ou contingentaire de la Zone Euro et il ne pourrait être supprimé qu'à la suite d'une profonde réforme du système monétaire international* ⁵.

(1) Soit : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas et Portugal.

(2) Sauf pour l'Espagne, le Portugal et la Grèce le produit intérieur brut par habitant est effectivement du même ordre de grandeur pour tous les pays de la Zone Euro.

(3) Bulletin de la Banque de France d'avril 2005, p. S 3.

(4) Voir tout particulièrement Allais, 1974, *L'Inflation Française et la Croissance, Mythologies et Réalité*.

(5) Voir tout particulièrement Allais, 1999, *La Crise Mondiale d'Aujourd'hui. Pour de Profondes Réformes des Institutions Financières et Monétaires*.

Voir également ci-dessous 5^{ème} Question, Section A,

DEUXIÈME QUESTION

Quelle devrait être, selon vous, l'organisation politique du continent européen ?

RÉPONSE À LA DEUXIÈME QUESTION

La non-ratification du Projet de Constitution par la France et les Pays Bas en mai 2005 pourrait-elle signifier un recul, voire un abandon quelconque de la Construction Européenne ? *Certainement pas, tout au contraire.* Nous devons *indéfectiblement* poursuivre la *nécessaire* édification de la Construction Européenne.

La non-ratification du Projet de Constitution, loin de s'opposer à la Construction Européenne, doit lui permettre de s'engager dans des voies réalistes et pleines d'avenir.

Le Projet de Constitution doit être radicalement repensé à tous points de vue. Le retard qui pourra en résulter n'est rien au regard de ce qui est effectivement en jeu, l'avenir de l'Europe pour les décennies à venir.

En fait, l'existence d'un "déficit démocratique" dont on se plaint tant ne résulte que de l'absence d'institutions démocratiques appropriées. Ce sont les peuples eux-mêmes qui doivent décider et rester maîtres de leur avenir.

Une Confédération d'Etats souverains

Pour moi l'Organisation politique de l'ensemble des pays européens doit reposer sur une *Confédération d'Etats souverains*.

Cette Confédération doit reposer sur une *Charte Confédérale*, précisant limitativement les droits transférés à l'Autorité Confédérale et les modalités générales d'exercice de ces droits, l'application de cette Charte devant être entendue dans son sens le plus restrictif.

Cette Charte doit être rédigée par une Assemblée Confédérale et être approuvée par référendum le même jour dans tous les Etats membres de la Confédération européenne à *une majorité qualifiée dans chaque Etat* ¹.

- La question *la plus importante, la plus urgente aujourd'hui*, c'est effectivement de définir le *cadre institutionnel* dans lequel les droits démocratiques fondamentaux des Etats membres *seraient préservés*, dans le même temps que l'action de la Confédération, pour poursuivre *en commun* les objectifs *communs* des Etats membres, serait rendue plus efficace.

La Construction Européenne ne pourra pas progresser tant qu'il ne sera pas remédié au profond déficit démocratique qui se constate aujourd'hui.

(1) Note du Webmaster : On peut ajouter que la formule confédérale est sans doute la seule à pouvoir être acceptée par tous les peuples européens, dont beaucoup sont hostiles à une formule fédérale, à commencer par la Grande-Bretagne.

- Un principe général doit ici guider notre action : c'est ce que j'appellerai le *Principe Confédéral*. D'après ce principe *il ne faut déléguer à une Autorité Politique Confédérale que les seuls pouvoirs nécessaires pour l'exercice en commun des seuls objectifs communs des Etats membres de la Confédération européenne, et reconnus comme tels par tous ces Etats, sans aucune exception.*

Les institutions de la Confédération

Pour éviter tout déficit démocratique, quel devrait être le cadre institutionnel de la Confédération Européenne dans lequel *les pouvoirs expressément et limitativement délégués à l'autorité politique commune* pourraient s'exercer efficacement en symbiose avec les pouvoirs nationaux ?

Tout d'abord un *Sénat Européen*, dont les membres seraient élus par les Parlements nationaux, devrait rendre possible *une préservation efficace des intérêts nationaux fondamentaux* des nations européennes dans le cadre d'un plein respect de la Charte Confédérale. Ce Sénat devrait constituer avec la *Chambre Européenne* de Strasbourg le *Parlement Confédéral*.

En second lieu, la poursuite *en commun* des *objectifs communs* des pays membres de la Confédération Européenne *dans le plein respect des dispositions de la Charte Confédérale* devrait être confiée à une *Autorité Politique Confédérale nommée par le Parlement Confédéral et responsable devant lui.*

La Confédération Européenne serait présidée par un Président élu pour cinq ans par le Parlement Confédéral. Son mandat ne serait pas renouvelable.

L'Autorité Politique Confédérale serait présidée par un Premier ministre nommé par le Président de la Confédération au regard des résultats des élections.

L'action de cette Autorité Confédérale devrait s'exercer *en concertation* avec un Conseil Européen, représentant les gouvernements nationaux.

Comme en Suisse le principe d'un *Référendum d'initiative populaire* serait expressément prévu.

Une Assemblée Confédérale

La rédaction de la Charte Confédérale Européenne devrait être effectuée par une *Assemblée Confédérale* élue à cette fin au suffrage universel.

Un enseignement pluraliste

Dans cette Confédération Européenne un enseignement pluraliste de la littérature, de l'histoire, de l'économie, de la sociologie et de la science politique, contribuerait puissamment à faire disparaître les antagonismes artificiels, et trop souvent aveugles, entre les différents peuples, antagonismes qui s'opposent à leur compréhension réciproque.

Sans aucun doute ce serait là une *condition majeure de l'émergence d'un véritable esprit européen.*

L'implantation géographique des Institutions Confédérales. Un Territoire Confédéral

La dispersion géographique actuelle des Institutions Européennes entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg et leur localisation sur des territoires nationaux sont *totale-ment déraisonnables* et elles ne sauraient réellement être maintenues.

En fait, il convient de localiser les Institutions Confédérales sur un *Territoire Confédéral* qui soit propre à la Confédération Européenne et qui soit indépendant de tout pays membre. Ce territoire devrait être constitué par des zones contiguës attribuées à la Confédération Européenne par certains de ses membres, et la Confédération Européenne y exercerait sa totale souveraineté.

Au regard de l'histoire passée de l'Europe, au regard du rôle majeur joué par la France dans la réalisation de la Construction Européenne, au regard de la réunification de l'Allemagne et de son rôle tout à fait essentiel dans la Construction Européenne, ce Territoire Confédéral devrait de toute façon être établi sur une zone située actuellement à la fois en France et en Allemagne.

Compte tenu des données géographiques et démographiques, *une implantation pourrait être raisonnablement envisagée*. Elle impliquerait également le Luxembourg et se localiserait dans *la région des trois frontières*. Cette zone comprendrait environ 300 km².

En tout cas, il est absolument nécessaire de rassembler les Institutions Confédérales *sur une même localisation*, et cette localisation ne saurait être ni Bruxelles, ni Luxembourg, ni Strasbourg, *toutes grandes villes indissociables de la Belgique, du Luxembourg et de la France, et dont aucune d'entre elles ne peut offrir des potentialités comparables à celles d'un Territoire Confédéral*.

Incontestablement la mise en place d'un Territoire Confédéral Européen, qui ne soulèverait aucune difficulté majeure, aurait une valeur de symbole matérialisant la volonté politique de réaliser la Confédération Européenne.

Les limites de la Confédération Européenne

La question des frontières de la Confédération Européenne, c'est-à-dire des pays dont la participation doit actuellement être envisagée, *est absolument capitale*.

Il convient de souligner ici que *tout ensemble trop étendu est condamné soit à l'inefficacité et à la paralysie, soit à l'apparition de puissantes forces de désagrégation*.

L'explosion de l'ex-Union soviétique est ici convaincante. Une trop forte intégration sous une même autorité politique de populations hétérogènes *ne peut que mener inéluctablement à des situations instables et explosives*.

Si on considère cette donnée de l'expérience historique, on est amené à la conclusion qu'une Confédération Européenne ne peut être stable et viable que sous deux conditions :

- *ne pas être trop vaste et appartenir à un même espace géographique ;*
- *rassembler des pays (ou des peuples) constitués d'un tissu historique, sociologique et politique semblable.*

Il résulte de là que *la Confédération Européenne doit se limiter à l'Europe actuelle des vingt-cinq avec l'addition de la Bulgarie et de la Roumanie*.

L'inclusion de la Turquie doit être totalement et définitivement exclue. Cette exclusion doit être décidée au plus tôt par référendum dans l'ensemble de la Confédération Européenne. L'opposition d'un seul pays membre doit suffire pour exclure l'inclusion de la Turquie.

Deux erreurs essentielles

Jusqu'ici deux erreurs essentielles ont été commises dans la Construction Européenne.

La première erreur a été de penser qu'il fallait commencer par l'Europe économique, alors que manifestement la réalisation d'une Europe économique réelle devait poser tôt ou tard et inévitablement des questions politiques majeures. Elle a été également de négliger presque totalement la réalisation d'une Communauté Culturelle Européenne, sans laquelle la réalisation et le fonctionnement de toute Europe Politique se révélerait finalement impossibles.

La seconde erreur, conséquence de la première, a été de donner à l'Organisation de Bruxelles des pouvoirs tout à fait excessifs, sans avoir clairement conscience des dangers évidents qui pouvaient résulter pour l'Europe de décisions bureaucratiques et technocratiques, pour une large part irréalistes et à vrai dire irresponsables.

De là est résultée une dérive technocratique, dirigiste, centralisatrice, unitaire et jacobine de l'Union Européenne. Non seulement cette dérive a entraîné partout des effets pervers, mais par ses excès mêmes elle a suscité de très fortes oppositions, à vrai dire justifiées, à la Construction Européenne.

En fait, la démonstration a été donnée à l'Est que toute centralisation excessive dans un ensemble hétérogène, loin de parvenir à unifier, développe des forces centrifuges déstabilisatrices. La démonstration a été donnée que le dirigisme centralisateur mène inévitablement à l'échec. En réalité, une Europe centralisée mènerait inévitablement à un puissant réveil des nationalismes.

L'essence de la démocratie

Le fondement véritable de la démocratie n'est pas la règle de la majorité. C'est essentiellement le respect des individualités et des minorités. C'est également une décentralisation aussi grande que possible des pouvoirs politiques.

Dès lors, toute tentative pour organiser une structure européenne sur une base unitaire, où la majorité ferait la loi sans aucune restriction, serait fondamentalement antidémocratique. En fait, toute organisation valable d'une société démocratique doit être aussi décentralisée qu'il est possible et toute centralisation doit se limiter au minimum indispensable.

L'objectif essentiel de l'organisation confédérale européenne ne doit pas être de tout unifier, de tout centraliser, mais tout au contraire de préserver toutes les diversités, dans la mesure où leur exercice ne s'oppose pas à la réalisation efficace en commun des objectifs communs et reconnus comme tels par tous les pays membres de la Confédération Européenne.

L'édification de la Construction Européenne

Telles sont, à mon avis, les lignes directrices qui devraient guider notre action pour l'édification de la Construction Européenne.

Construire l'Europe tout en sauvegardant les Nations européennes dans ce qu'elles ont de spécifique, c'est là le principe fondamental à partir duquel doit s'élaborer la Construction Européenne.

Cette élaboration *ne peut être que progressive, et elle doit se faire dans une pleine clarté*. Elle ne peut être imposée dans la hâte, et forcer la marche avec de mauvais textes ne peut mener qu'à des impasses. En fait, nous ne sommes nullement acculés à un choix entre tout ou rien.

L'Europe ne peut se faire dans l'équivoque, sans une totale approbation des peuples concernés et sans leur participation active.

L'Europe ne peut pas plus se fonder sur des bases technocratiques et centralisatrices que sur des incantations verbales. *Elle ne peut se faire que sur des bases réalistes associant nos vieilles nations européennes dans un ensemble décentralisé, démocratique, libéral et humaniste.*

A vouloir aller trop loin et trop vite, dans le cadre d'institutions centralisées inappropriées et sans contre-pouvoirs efficaces, on ne peut que s'exposer inéluctablement à l'échec à terme, et compromettre gravement la Construction Européenne, dont je suis et reste un ardent partisan depuis 1945.

Perspectives d'une Confédération Européenne

Des possibilités sans précédent s'offrent à nous aujourd'hui qui peuvent représenter une très grande chance pour l'Europe et l'humanité tout entière. Serons-nous assez lucides pour voir clairement les problèmes auxquels nous sommes confrontés, assez clairvoyants pour en apercevoir les solutions réalistes, et assez courageux pour défendre ces solutions devant nos opinions publiques ?

Si une Confédération Européenne véritable pouvait se constituer économiquement, politiquement, et culturellement, elle connaîtrait une extraordinaire prospérité, et elle représenterait par son exemple une immense espérance pour la Communauté des hommes.

TROISIÈME QUESTION

L'Europe a favorisé l'émergence d'une mondialisation sans barrière. N'a-t-elle pas aussi concouru à l'accroissement de ses difficultés économiques ?

RÉPONSE À LA TROISIÈME QUESTION

Les effets de la Mondialisation

En fait, à partir de 1974 on constate pour la France une croissance massive du chômage, une réduction drastique des effectifs de l'industrie et une réduction très marquée de la croissance.

Le taux de chômage au sens du BIT

De 1950 à 1974, pendant vingt-quatre ans le taux de chômage au sens du BIT est resté constamment inférieur à 3 %. De 1975 à 2005, pendant les trente années suivantes, il s'est progressivement élevé pour atteindre 12,5 % en 1997 et 10 % en 2005.

Emplois dans l'industrie

Alors que de 1955 à 1974 les effectifs dans l'industrie s'étaient accrus d'environ 50.000 par an, ils ont décréu de 1974 à 2005 d'environ 50.000 par an.

Les effectifs de l'industrie ont atteint leur maximum d'environ 6 millions en 1974.

Produit intérieur brut réel par habitant

De 1950 à 1974 le taux de croissance moyen du PIB réel par habitant a été de 4 %. De 1974 à 2000 le taux moyen de croissance a été de 1,6 % avec une baisse de 2,4 % , soit une diminution de 60 %¹.

1950-1974 et 1974-2005. Deux contextes très différents

En fait, *une seule cause* peut et doit être considérée comme *le facteur majeur et déterminant* des différences constatées entre les deux périodes 1950-1974 et 1974-2005 : *la politique à partir de 1974 de libéralisation mondialiste des échanges extérieurs du GATT et de l'Organisation de Bruxelles et de la libéralisation des mouvements de capitaux* dont les effets ont été aggravés par la dislocation du système monétaire international et l'instauration généralisée du système des taux de change flottants.

Incontestablement l'évolution très différente de l'économie française à partir de 1974 résulte de la disparition progressive de toute protection du Marché Communautaire Européen, de l'instauration continue d'un libre-échange mondialiste, de la délocalisation des activités industrielles, et de la délocalisation des investissements financiers².

(1) Voir l'Annexe I ci-après

(2) Voir Allais, 1999, *La Mondialisation. La Destruction des Emplois et de la Croissance. L'Evidence Empirique*, p. 142-146 et 451-455.

En tout cas, au regard de l'accroissement massif du chômage, de la très forte diminution des emplois dans l'industrie, et de la baisse considérable du taux d'accroissement du produit national brut réel par habitant à partir de 1974, il est tout à fait impossible de soutenir que la politique de libre-échange mondialiste mise en œuvre par l'Organisation de Bruxelles a favorisé la croissance et développé l'emploi.

En fait, ce que l'on a constaté, c'est que la politique de libre-échange mondialiste poursuivie par l'Organisation de Bruxelles a entraîné à partir de 1974 la destruction des emplois, la destruction de l'industrie, la destruction de l'agriculture, et la destruction de la croissance³.

Si la politique libre échangiste de l'Organisation de Bruxelles n'avait pas été appliquée, le PIB réel par habitant en France serait aujourd'hui d'au moins 30 % plus élevé qu'il ne l'est actuellement, et il serait certainement au moins égal au PIB réel par habitant aux Etats-Unis⁴. Qui ne voit que les difficultés majeures auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui résultent pour l'essentiel de la diminution considérable du produit intérieur brut réel qu'a entraînée pour nous la politique libre échangiste de l'Organisation de Bruxelles.

La politique mondialiste de l'OMC et de l'Organisation de Bruxelles

Toute cette analyse montre que la libéralisation totale des mouvements de biens, de services et de capitaux à l'échelle mondiale, objectif affirmé de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à la suite du GATT, doit être considérée à la fois comme irréalisable, comme nuisible, et comme non souhaitable.

Elle n'est possible, elle n'est avantageuse, elle n'est souhaitable que dans le cadre d'ensembles régionaux économiquement et politiquement associés, groupant des pays de développement économique comparable, chaque Association régionale se protégeant raisonnablement vis-à-vis des autres.

En fait, une analyse correcte de la théorie du commerce international ne conduit en aucune façon à la conclusion que l'application à l'échelle mondiale d'une politique généralisée de libre-échange pourrait correspondre à l'intérêt réel de chaque pays, que ce soient les pays développés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord ou le Japon, ou que ce soient les pays en voie de développement de l'Europe de l'Est, de l'ex-URSS, de l'Afrique, de l'Amérique Latine, ou de l'Asie.

(3) Voir mon ouvrage de 1999, *La Destruction des Emplois et de la Croissance. L'Evidence Empirique*

(4) Voir l'Annexe I ci-après

- *Je ne saurais trop l'affirmer : la théorie naïve et indûment simplificatrice du commerce international que nous brandissent les thuriféraires de la libéralisation mondiale des échanges est totalement erronée. Il n'y a là que postulats sans fondements.*

En réalité, ceux qui, à Bruxelles et ailleurs, au nom des prétendues nécessités d'un prétendu progrès, au nom d'un libéralisme mal compris, et au nom de l'Europe, veulent ouvrir l'Union Européenne à tous les vents d'une économie mondialiste *dépourvue de tout cadre institutionnel réellement approprié et dominée par la loi de la jungle*, et la laisser désarmée sans aucune protection raisonnable ; ceux qui, par là même, sont d'ores et déjà personnellement et directement responsables d'innombrables misères et de la perte de leur emploi par des millions de chômeurs, ne sont en réalité que les défenseurs d'une idéologie abusivement simplificatrice et destructrice, les hérauts d'une gigantesque mystification.

L'hostilité dominante contre toute forme de protectionnisme

L'hostilité dominante d'aujourd'hui contre toute forme de protectionnisme se fonde depuis soixante ans sur une *interprétation erronée des causes fondamentales de la Grande Dépression*.

En fait, la Grande Dépression de 1929-1934, qui à partir des Etats-Unis s'est étendue au monde entier, *a eu une origine purement monétaire et elle a résulté de la structure et des excès du mécanisme du crédit. Le protectionnisme en chaîne des années trente n'a été qu'une conséquence et non une cause de la Grande Dépression. Il n'a constitué partout que des tentatives des économies nationales pour se protéger des conséquences déstabilisatrices de la Grande Dépression d'origine monétaire.*

- Les adversaires obstinés de tout protectionnisme, *quel qu'il soit*, commettent une *seconde erreur : ne pas voir qu'une économie de marchés ne peut fonctionner correctement que dans un cadre institutionnel et politique qui en assure la stabilité et la régulation.*

Comme l'économie mondiale est actuellement dépourvue de tout système réel de régulation et qu'elle se développe dans un cadre anarchique, *l'ouverture mondialiste à tous vents des économies nationales ou des associations régionales est non seulement dépourvue de toute justification réelle, mais elle ne peut que les conduire à des difficultés majeures.*

Le véritable fondement du protectionnisme, sa justification essentielle et sa nécessité, c'est la protection nécessaire contre les désordres et les difficultés de toutes sortes engendrées par l'absence de toute régulation réelle à l'échelle mondiale.

Il est tout à fait inexact de soutenir qu'une régulation appropriée puisse être réalisée par le fonctionnement des marchés *tel qu'il se constate actuellement.*

Si on considère, par exemple, le cas de l'agriculture communautaire européenne, l'alignement de ses prix sur des prix mondiaux qui peuvent rapidement varier de un à deux en raison d'une situation toujours instable *n'a aucune justification.*

La doctrine laissez-fairiste mondialiste

Depuis deux décennies une nouvelle doctrine s'est peu à peu imposée, la doctrine du libre-échange mondialiste impliquant la disparition de tout obstacle aux libres mouvements des marchandises, des services et des capitaux.

Cette doctrine a été littéralement imposée aux gouvernements américains successifs, puis au monde entier, par les multinationales américaines, et à leur suite par les multinationales dans toutes les parties du monde, qui en fait détiennent partout en raison de leur considérable pouvoir financier et par personnes interposées la plus grande partie du pouvoir politique.

La mondialisation, on ne saurait trop le souligner, ne profite qu'aux multinationales. Elles en tirent d'énormes profits.

Le nouveau Credo

Suivant cette doctrine la disparition de tous les obstacles aux changements est une condition à la fois nécessaire et suffisante d'une allocation optimale des ressources à l'échelle mondiale. Tous les pays et dans chaque pays tous les groupes sociaux doivent voir leur situation améliorée.

Les partisans de cette doctrine sont devenus aussi dogmatiques que les partisans du communisme avant son effondrement avec la chute du mur de Berlin en 1989.

Pour eux la mise en œuvre d'un libre-échange mondial des biens, des services, et des capitaux s'impose à tous les pays et si des difficultés se présentent dans sa mise en œuvre elles ne peuvent être que temporaires et transitoires.

En réalité, les affirmations de la nouvelle doctrine n'ont cessé d'être infirmées aussi bien par l'analyse économique que par les données de l'observation.

En fait, une mondialisation généralisée n'est ni inévitable, ni nécessaire, ni souhaitable.

Quatre conclusions fondamentales

De l'analyse des faits constatés résultent quatre conclusions tout à fait fondamentales :

- *Une mondialisation généralisée des échanges entre des pays caractérisés par des niveaux de salaires très différents aux cours des changes ne peut qu'entraîner finalement partout dans les pays développés : chômage, réduction de la croissance, inégalités, misères de toutes sortes. Elle n'est ni inévitable, ni nécessaire, ni souhaitable.*
- *Une libéralisation totale des échanges et des mouvements de capitaux n'est possible, et elle n'est souhaitable que dans le cadre d'ensembles régionaux groupant des pays économiquement et politiquement associés et de développement économique et social comparable.*

- *Il est nécessaire de réviser sans délai les Traités fondateurs de l'Union Européenne, tout particulièrement quant à l'instauration indispensable d'une préférence communautaire.*
- *Il faut de toute nécessité remettre en cause et repenser les principes des politiques mondialistes mises en œuvre par les institutions internationales, tout particulièrement par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).*

L'aveuglement de nos dirigeants politiques

Au regard de l'ensemble de l'évolution constatée de 1974 à 2004, soit pendant trente ans, on peut affirmer aujourd'hui que cette évolution se poursuivra si la politique de libre-échange mondialiste de l'Organisation de Bruxelles est maintenue.

En fait, toutes les difficultés pratiquement insurmontables dans lesquelles nous nous débattons aujourd'hui résultent de la réduction d'au moins 30 % du Produit national brut réel par habitant d'aujourd'hui. La prospérité de quelques groupes très minoritaires ne doit pas nous masquer une évolution qui ne cesse de nous mener au désastre.

L'aveuglement de nos dirigeants politiques, de droite et de gauche, depuis 1974 est entièrement responsable de la situation dramatique où nous nous trouvons aujourd'hui. Comme le soulignait autrefois Jacques Rueff : "Ce qui doit arriver arrive".

Toute l'évolution qui s'est constatée depuis 1974 résulte de l'application *inconsidérée et aveugle* de l'Article 110 du Traité de Rome du 25 mars 1957 constamment repris dans tous les traités ultérieurs :

Article 110

"En établissant une union douanière entre eux les Etats membres entendent contribuer conformément à l'intérêt commun au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières".

En fait, pour être justifié l'Article 110 du Traité de Rome devrait être remplacé par l'article suivant :

"Pour préserver le développement harmonieux du commerce mondial une protection communautaire raisonnable doit être assurée à l'encontre des importations des pays tiers dont les niveaux des salaires au cours des changes s'établissent à des niveaux incompatibles avec une suppression de toute protection douanière".

QUATRIÈME QUESTION

La Mondialisation est très certainement inéluctable en termes techniques, mais quelles devraient être, selon vous, les mesures à mettre en œuvre à fin de contrer ses effets négatifs ?

RÉPONSE À LA QUATRIÈME QUESTION

Des pseudo-remèdes

Devant le chômage massif d'aujourd'hui et en l'absence de tout diagnostic réellement fondé les pseudo-remèdes ne cessent de proliférer.

- On nous dit par exemple que tout est très simple. Si l'on veut supprimer le chômage, il suffit d'abaisser les salaires, mais personne ne nous dit *quelle devrait être l'ampleur de cette baisse*, ni si elle serait effectivement réalisable sans mettre en cause la paix sociale. Que depuis tant d'années de grandes organisations internationales comme l'OECD, l'OMC, le FMI, ou la Banque Mondiale puissent préconiser une telle solution est tout simplement *atterrissant*.

- On nous dit encore qu'il suffit de réduire le temps de travail pour combattre le chômage, mais outre que les hommes ne sont pas parfaitement substituables les uns aux autres, *une telle solution néglige totalement le fait indiscutable que trop de besoins, souvent très pressants, restent insatisfaits. Ce n'est pas en travaillant moins qu'on pourra réellement y faire face.*

De plus, au regard de la pyramide des âges et de ses perspectives d'évolution toute réduction du temps de travail, tout abaissement de l'âge de la retraite, *ne peuvent que compromettre très gravement l'avenir.*

- Certains suggèrent encore que l'on pourrait combattre efficacement le chômage par l'inflation. Mais lutter contre les effets du libre-échange mondialiste, par une expansion monétaire et par l'inflation relève d'une pure illusion et d'une méconnaissance profonde des causes *réelles* de la situation actuelle. *Cette situation, dans sa nature, et pour l'essentiel, n'est en rien comparable à la Grande Dépression des années trente.*

- D'une manière qui n'est paradoxale qu'en apparence, la poursuite, les yeux fermés, d'une politique, prétendue libérale, de libre-échange mondialiste généralisée, et la mise en œuvre de pseudo-remèdes *entraînent irrésistiblement par leurs implications notre pays vers la multiplication, chaque jour, de mesures dirigistes de type collectiviste pour tenter de colmater les désordres suscités par le libre-échange mondialiste.*

Les vérités établies

Dans la situation d'aujourd'hui, la France s'autodétruit elle-même.

Comment expliquer une telle situation ? En fait, et pour l'essentiel, la dégradation progressive et profonde de la situation française depuis 1974 s'explique par la domination et la répétition incessante de "vérités établies", de tabous indiscutés, de préjugés erronés, admis sans discussion, dont les effets pervers se sont multipliés et renforcés au cours des années.

Cette domination se traduit par un incessant matraquage de l'opinion par certains médias financés par de puissants lobbies plus ou moins occultes. Il est pratiquement interdit de mettre en question la mondialisation des échanges comme cause du chômage.

Personne ne veut, ou ne peut, reconnaître cette évidence : si toutes les politiques mises en œuvre depuis trente ans ont échoué, c'est que l'on a constamment refusé de s'attaquer à la racine du mal, la libéralisation mondiale excessive des échanges.

Cette évolution s'est produite sous l'influence de plus en plus dominante des sociétés multinationales américaines, puis à leur suite des sociétés multinationales du monde entier. Ces sociétés multinationales ont chacune des centaines de filiales. Elles disposent d'énormes moyens financiers, et elles échappent à tout contrôle. Elles exercent de fait un pouvoir politique exorbitant. Elles seules bénéficient de la libéralisation inconditionnelle des échanges sur tous les plans.

En fait, cette évolution s'est accompagnée du développement d'un capitalisme sauvage et malsain.

- *Au nom d'un pseudo-libéralisme, et par la multiplication des déréglementations, s'est installée peu à peu une espèce de chienlit mondialiste laissez-fairiste. Mais c'est là oublier que l'économie de marchés n'est qu'un instrument et qu'elle ne saurait être dissociée de son contexte institutionnel et politique. Il ne saurait être d'économie de marchés efficace si elle ne prend pas place dans un cadre institutionnel et politique approprié, et une société libérale n'est pas et ne saurait être une société anarchique.*

La mondialisation de l'économie est certainement très profitable pour quelques groupes de privilégiés. Mais les intérêts de ces groupes ne sauraient s'identifier avec ceux de l'humanité tout entière. Une mondialisation précipitée et anarchique ne peut qu'engendrer partout instabilité, chômage, injustices, désordres, et misères de toutes sortes, et elle ne peut que se révéler finalement désavantageuse pour tous les peuples.

Une seule explication réelle de cette situation, l'ignorance ; une ignorance profonde des principes dont l'application pourrait permettre la réalisation d'une société de progrès, efficace et humaniste.

Une condition incontournable : le rétablissement de la Préférence Communautaire

Incontestablement *la politique de libre-échange mondialiste* que met en œuvre *l'Organisation de Bruxelles* est la cause majeure, de loin la plus importante, du sous-emploi massif et de la réduction de la croissance que l'on constate. Pour y remédier, la Construction européenne doit se fonder sur le rétablissement de la préférence communautaire et du contrôle des mouvements de capitaux, condition véritable de l'expansion, de l'emploi, et de la prospérité. Ce principe a d'ailleurs une validité universelle pour tous les pays ou groupes de pays.

- *Un objectif raisonnable serait que par des mesures appropriées et pour chaque produit ou groupe de produits un pourcentage minimal de la consommation communautaire soit assuré par la production communautaire. La valeur moyenne de ce pourcentage pourrait être de l'ordre de 80 %. C'est là, au regard de la situation actuelle, une disposition fondamentalement libérale qui permettrait un fonctionnement efficace de l'économie communautaire à l'abri de tous les désordres extérieurs tout en assurant des liens étendus et avantageux avec tous les pays tiers*¹.

- *En fait, on ne saurait trop le répéter, la libéralisation totale des échanges n'est possible, elle n'est souhaitable, que dans le cadre d'ensembles régionaux, groupant des pays économiquement et politiquement associés, de développement économique et social comparable, tout en assurant un marché suffisamment large pour que la concurrence puisse s'y développer de façon efficace et bénéfique.*

Chaque organisation régionale doit pouvoir mettre en place une protection raisonnable vis-à-vis de l'extérieur pour éviter les distorsions indues de concurrence et les effets pervers des perturbations extérieures, et pour rendre impossibles des spécialisations indésirables et inutilement génératrices de déséquilibres et de chômage, tout à fait contraires à la réalisation d'une situation d'efficacité maximale à l'échelle mondiale associée à une répartition internationale des revenus communément acceptable.

Les conditions du rétablissement de la Préférence Communautaire

En fait, le rétablissement de la Préférence Communautaire qui constitue la condition majeure de toute politique efficace du rétablissement de la croissance et de l'emploi, suppose une très forte volonté politique, car dans la situation actuelle il ne pourra être mis en place qu'avec l'assentiment unanime des vingt-cinq pays membres de l'Union Européenne et en modifiant les objectifs fondamentaux de l'OMC.

Si cette double condition ne pouvait être réalisée, l'ensemble des douze pays adhérents de la Zone Euro devrait rétablir la Préférence Communautaire pour cette zone et quitter l'OMC.

1) Sur le choix entre une protection tarifaire et une protection contingente, voir *l'Annexe II* ci-après et Allais, 1999, *La Mondialisation, la Destruction des Emplois et de la Croissance*, p. 589-603.

Si une telle solution se révélait finalement irréalisable la France devrait quitter l'Union Européenne et il est très probable qu'elle serait suivie par la plupart des pays membres de la Zone Euro et en tout cas par tous les pays membres de l'Europe des Six fondateurs de l'Union Européenne.

Le rétablissement immédiat de la Préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique est la condition absolue de la survie de l'Union Européenne.

- *En fait, on ne saurait se dissimuler les immenses difficultés que rencontrerait sur le plan juridique et institutionnel le rétablissement immédiat de la Préférence Communautaire, et s'il était nécessaire une Sécession d'un groupe de pays membres de l'Union Européenne.*

Je suis cependant convaincu que si les masses populaires, de l'extrême droite à l'extrême gauche, s'unissaient pour un temps dans un combat commun pour le rétablissement immédiat de la Préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique, le Président de la République saurait répondre à un tel appel et que leur action commune l'emporterait décisivement et rapidement à l'encontre de tous les obstacles.

Les rivalités partisans entre les hommes politiques et entre les partis politiques face aux échéances électorales de 2007 ne sont que dérisoires au regard du rétablissement de la croissance et du plein emploi que seul peut assurer le rétablissement immédiat de la préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique.

Une seule stratégie s'impose : **"Toutes victimes de la mondialisation, unissez-vous"**.

L'Union fait la force et elle peut l'emporter décisivement sans délai face à tous les obstacles.

La politique de la France

La France quant à elle ne saurait accepter de continuer à participer pleinement à la politique généralisée de libre-échange mondialiste poursuivie actuellement par l'Organisation de Bruxelles, politique qui ne pourrait que la mener finalement à une situation *totale*ment insupportée et insupportable.

Aujourd'hui la condition *sine qua non* fondamentale de notre participation à la Construction européenne, c'est le rétablissement *explicite et solennel* de la préférence communautaire, c'est-à-dire d'une protection *raisonnable et appropriée* du Marché Communautaire vis-à-vis de l'extérieur, dans le cadre d'une *Charte Confédérale*.

- *Ce qui doit arriver arrive. La crise d'aujourd'hui, le chômage massif insupportable qui le caractérise et qui nous déshonore, la destruction jour après jour de la société française, ne sont que les conséquences des politiques dogmatiques sans cesse mises en œuvre depuis la Grande Cassure de 1974 et qui nous mènent au désastre. Il serait criminel de les poursuivre.*

La situation présente ne peut pas durer. Elle ne doit pas durer. Elle ne durera pas.

La question majeure d'aujourd'hui n'est pas seulement un sous-emploi massif, c'est également la destruction de notre industrie et la destruction de la croissance de notre économie, et les difficultés majeures de toutes sortes qu'elles entraînent inéluctablement.

Il est bien certain que la France ne peut avoir d'avenir que dans le cadre européen, mais ce cadre ne saurait se réduire ni à la domination illimitée et irresponsable des nouveaux apparatchiks de Bruxelles, ni à une vaste zone de libre-échange mondialiste ouverte à tous les vents, ni à une domination de fait des Etats-Unis, eux-mêmes dominés par le pouvoir plus ou moins occulte, mais très puissant, des sociétés multinationales américaines.

En aucun cas la participation de la France à la Construction Européenne ne doit la conduire à se dissoudre dans un ensemble où ses intérêts fondamentaux seraient méconnus, où elle ne pourrait que se détruire, et où finalement elle perdrait son âme.

En fait, la France n'a aucun intérêt à continuer à participer pleinement à une organisation qui ne pourrait que la mener finalement à une situation insupportée et insupportable.

La condition sine qua non fondamentale de notre participation à la Construction Européenne, c'est ainsi le rétablissement explicite et solennel de la Préférence Communautaire, c'est-à-dire d'une protection raisonnable et appropriée de la Construction Européenne vis-à-vis de l'extérieur.

Bien que d'une nature tout à fait différente, les forces de désagrégation sociale sont sans doute aujourd'hui bien plus fortes que celles qui se constataient à la veille de la Révolution française, et nul ne sait ce qui pourrait survenir demain si la rue venait à balayer l'ordre public. Comme alors, l'inconscience de certaines féodalités dominantes qui se croient à l'abri et qui profitent, le plus souvent indûment, de situations privilégiées, est ici totale.

Les perversions du socialisme ont entraîné l'effondrement des sociétés de l'Est. Mais les perversions laissez-fairistes du prétendu libéralisme de ces trente dernières années nous ont mené au bord de l'effondrement de la société française.

La confusion du libéralisme et du laissez-fairisme

Le libéralisme ne saurait se réduire au laissez-faire économique ; *c'est avant tout une doctrine politique*, destinée à assurer les conditions *pour vivre ensemble* des ressortissants d'une collectivité donnée, et le libéralisme économique *n'est qu'un moyen* permettant à cette doctrine politique de s'appliquer efficacement dans le domaine économique.

La confusion actuelle du libéralisme et du laissez-fairisme constitue une des plus grandes erreurs de notre temps. Une société libérale et humaniste ne saurait s'identifier à une société laxiste, laissez-fairiste, pervertie, manipulée, ou aveugle .

En réalité, l'économie mondialiste qu'on nous présente comme une panacée ne connaît qu'un seul critère, "l'argent". Elle n'a qu'un seul culte, "l'argent". *Dépourvue de toute considération éthique, elle ne peut que se détruire elle-même.*

Une crise de l'intelligence

L'ouverture mondialiste à tous les vents de l'Economie Communautaire Européenne dans un cadre mondial fondamentalement instable, perverti par le système des taux de change flottants, et où les échanges sont totalement faussés par des disparités considérables de salaires aux cours des changes, *est la cause essentielle d'une crise profonde qui peu à peu nous conduit à l'abîme.*

Les faits sont éclatants. L'analyse économique les confirme et les explique. Les faits, tout comme la théorie, permettent d'affirmer que si la politique généralisée de libre-échange mondialiste de l'Organisation de Bruxelles est poursuivie, elle ne pourra qu'échouer et nous mener au désastre. La crise d'aujourd'hui, c'est avant tout une crise de l'intelligence. Il est dérisoire de ne remédier qu'aux effets. C'est aux causes qu'il faut s'attaquer.

Et ce combat doit être poursuivi en fonction d'un seul principe qui doit transcender tous les autres : L'économie doit être au service de l'homme et non l'homme au service de l'économie.

CINQUIÈME QUESTION

Quelle politique économique devrait privilégier le gouvernement français pour relancer l'économie de la nation ?

RÉPONSE À LA CINQUIÈME QUESTION

Pour l'essentiel la relance de l'économie française est un faux problème dans la mesure où elle peut suggérer que l'on pourrait remédier à la situation actuelle par l'inflation. La cause majeure en effet de nos difficultés c'est la politique mondialiste poursuivie par l'Organisation de Bruxelles depuis 1974.

On ne peut remédier effectivement à la situation actuelle qu'en rétablissant la Préférence communautaire et tout ce qu'elle implique. Mais ce rétablissement une fois effectué, de profondes réformes seraient éminemment souhaitables tant sur le plan national que sur le plan international.

• Parmi toutes les réformes que le gouvernement français devrait tout particulièrement examiner et soutenir en priorité cinq sont particulièrement significatives :

- *La réparation d'une incroyable erreur du Traité de Nice,*
- *L'absolue nécessité pour la population française de travailler plus,*
- *L'absolue nécessité de favoriser efficacement la natalité de la population française,*
- *L'absolue nécessité de réformer profondément la structure de l'enseignement supérieur.*
- *L'absolue nécessité de restaurer les valeurs morales.*

LA RELANCE DE L'ECONOMIE PAR L'INFLATION UN FAUX PROBLEME

La cause majeure de la crise de l'économie française

Un très fort courant de l'opinion soutient qu'il serait nécessaire de combattre la crise actuelle de l'économie française par l'inflation.

Comme je l'ai déjà indiqué cette thèse se fonde sur une double erreur :

- *La cause majeure de la crise actuelle de l'économie française n'est pas d'ordre monétaire. C'est la politique libre échangiste généralisée poursuivie depuis 1974 par l'Organisation de Bruxelles et la suppression de toute préférence communautaire¹,*
- *L'inflation n'est pas une condition de la croissance².*

Recourir à l'inflation pour remédier à la situation actuelle ne peut que l'aggraver. La réforme majeure à mettre en œuvre c'est le rétablissement de la préférence communautaire avec tout ce qu'il implique ³.

De profondes réformes de l'économie nationale sont nécessaires

Le rétablissement dans des conditions appropriées de la Préférence communautaire par l'Union européenne ne saurait suffire.

Sur le plan national de profondes réformes sont nécessaires. Les principales sont certainement la réforme de la fiscalité, la réduction des dépenses publiques, la réforme de la législation sur la durée du travail, la réforme de l'assistance aux chômeurs, la réforme de la législation sur le droit de grève, la lutte contre l'immigration clandestine.

- ***La fiscalité devrait exempter les revenus du travail et ne porter que sur les revenus indus générés par le fonctionnement de l'économie*** ⁴.
- ***La réduction des dépenses publiques devrait être poursuivie ainsi qu'une réduction de la dette publique qui a atteint des niveaux tout à fait insupportables.***
- ***La législation sur la durée du travail devrait être profondément modifiée. La législation sur les trente-cinq heures devrait être abolie et c'est une erreur profonde que de la considérer comme un progrès social.***
- ***L'assistance aux chômeurs devrait être compensée par l'obligation pour les chômeurs de fournir un service civil dans tous les cas souhaitables.***
- ***Le droit de grève devrait être limité par une condition impérative : ne jamais mettre en péril le fonctionnement d'ensemble de l'économie française, si justifiées que puissent être dans certains cas les revendications des salariés concernés.***
- ***La lutte contre l'immigration clandestine doit être renforcée et les aides sociales doivent être réservées en priorité aux seules personnes de nationalité française et respectant les lois françaises*** ⁵.

(1) Voir ci-dessus la *Réponse à la Troisième Question*.

(2) Voir Allais, 1974, "*L'Inflation Française et la Croissance, Mythologies et Réalité*".

(3) Voir ci-dessus la *Réponse à la Quatrième Question*.

(1) Voir Allais, 1976, "*L'Impôt sur le Capital et la Réforme Monétaire*"; 1990, "*Pour la Réforme de la Fiscalité*"; et 1990, "*Pour l'Indexation*".

(5) Les étrangers en situation irrégulière doivent être regroupés en dehors des villes et dans des conditions éthiquement satisfaisantes dans des camps gardés militairement en attendant leur expulsion dans leur pays d'origine. En tout cas la pratique de la polygamie ne saurait être tolérée.

De profondes réformes de l'Union européenne sont nécessaires

Les législations sociales doivent être harmonisées de manière à ne pas entraver le fonctionnement effectif du Marché commun.

De même un minimum d'harmonisation des législations fiscales est nécessaire. Ainsi et par exemple la taxation de l'essence devrait être unifiée de manière à ne pas fausser la concurrence dans les transports par route à l'intérieur de l'Union européenne.

De profondes réformes monétaires et financières de l'économie internationale sont nécessaires

Le système monétaire et financier actuel de l'économie mondiale repose sur de gigantesques pyramides de dettes dans un équilibre instable. Ce système doit être réformé¹.

Tout particulièrement une monnaie internationale doit être créée. L'utilisation actuelle du dollar comme monnaie internationale a pour effet de financer les déficits américains par la Communauté internationale. Ce système aboutit à enrichir le pays le plus riche aux dépens de tous les pays plus pauvres. C'est là une situation scandaleuse et immorale à laquelle il doit être mis fin au plus tôt.

CINQ ILLUSTRATIONS SIGNIFICATIVES DE REFORMES ESSENTIELLES

La nécessaire réparation d'une incroyable erreur du Traité de Nice

Le Traité de Rome du 25 mars 1957 établissant la Communauté économique européenne entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas a prévu dans son Article 8 que *le marché commun devait être établi progressivement avec une suppression des barrières douanières internes au cours d'une période de transition de douze années.*

Cependant, les conditions économiques entre les six pays différaient relativement peu. Ainsi relativement à la France le produit intérieur brut par habitant était d'environ 10 % et 15 % plus élevé pour la République fédérale d'Allemagne et les Pays Bas et d'environ - 20 % et - 5 % plus faible pour l'Italie et la Belgique et les niveaux de salaires réels au cours des changes étaient comparables.

1) Voir tout particulièrement : Allais, 1999, "La Crise Mondiale d'Aujourd'hui. Pour de Profondes Réformes des Institutions Financières et Monétaires".

Par contre lors du passage de l'Europe des Quinze à l'Europe des Vingt-cinq le 16 avril 2003 le produit intérieur brut par habitant était en valeur réelle d'environ 40 %, 50 %, 60 % et 60 % plus faible pour la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne et la République Slovaque que pour la France *et les différences de salaires réels au cours des changes étaient encore bien plus importantes.*

Cependant, malgré ces écarts relativement considérables *le Traité de Nice n'a prévu aucune période de transition*, ce qui explique les nombreuses difficultés déjà rencontrées.

Il s'agit là d'une inadmissible erreur et d'une incroyable sottise.

L'absolue nécessité pour la France de travailler plus

Dans la France d'aujourd'hui d'immenses besoins restent insatisfaits. De toute évidence ce n'est pas en travaillant moins qu'on pourra les satisfaire.

Dans l'esprit de ses promoteurs la législation sur la réduction à 35 heures de la durée du travail hebdomadaire devait réduire le chômage. C'était là une erreur que je n'ai cessé de dénoncer. En fait, la mise en application de la législation sur les 35 heures n'a pas réussi à réduire le chômage. *Elle s'est soldée par un échec.*

Dans tous les pays du monde la France se distingue par un record *incontestable mais désastreux*. C'est le pays où l'on entre le plus tard dans la vie active. C'est le pays où la durée de travail hebdomadaire est la plus réduite. C'est le pays où l'on prend sa retraite à l'âge le plus faible.

Sur la base de 100 pour les Etats-Unis le nombre d'heures travaillées était pour la France de 98 en 1980, de 91 en 1990, et de 84 en 2002.

En 2002 le taux d'activité des hommes de 55 à 64 ans a été de 40 % contre 65 % aux Etats-Unis. En fait, le taux d'activité ne cesse de diminuer en raison la politique des préretraites.

La retraite obligatoire à 60 ans, la réduction à 35 heures du temps légal de travail hebdomadaire ne sont que des erreurs majeures totalement contraires aux intérêts réels des travailleurs.

Le seul remède à cette politique suicidaire c'est de permettre à tous ceux qui le désirent de travailler plus et de rester en activité plus longtemps.

Une manifestation éclatante de cette politique insensée, c'est la législation française actuelle sur la mise à la retraite obligatoire des savants à 60 ans, quelle que soit la valeur de leurs contributions à la science et quelle que soit leur capacité à les poursuivre efficacement ¹.

(1) Voir ci-après en *Annexe III* l'article que j'ai publié en 1993 dans *Le Figaro* :
"Une Législation obscurantiste".

L'absolue nécessité pour la France de favoriser efficacement la natalité

L'insuffisante natalité de la France a pour effet d'entraîner *un dangereux et suicidaire vieillissement de la population* et de faire porter une charge de plus en plus insupportable sur la population active pour permettre à la population âgée de survivre dans des conditions éthiquement acceptables.

Il faut donc de toute nécessité favoriser et développer la natalité de la population de nationalité française.

A cette fin deux mesures sont *indispensables*.

Tout d'abord par la fiscalité et la politique d'allocations familiales il faut majorer *massivement l'aide globale* apportée aux ménages au regard de la charge de l'éducation de leurs enfants.

En second lieu il faut *institutionnellement* considérer les enfants de nationalité française *comme des citoyens à part entière*, leur droit de vote étant délégué à leurs tuteurs légaux. La Constitution française doit être modifiée à cette fin.

L'absolue nécessité pour la France de réformer profondément son enseignement supérieur

Si l'on compare la France aux Etats-Unis *un facteur essentiel de la supériorité scientifique américaine apparaît décisif*. C'est la décentralisation des universités aux Etats-Unis au regard de l'organisation centralisée de type stalinien des universités françaises.

Aux Etats-Unis les universités sont indépendantes et peuvent recevoir des dons et legs. Elles peuvent en retirer des ressources considérables.

Il résulte de là pour les universités américaines une concurrence acharnée pour recruter les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants.

Cette concurrence est éminemment favorable au progrès scientifique ¹.

La formation scientifique *doit être décentralisée*. Non seulement il faut maintenir la décentralisation des grandes écoles, mais il faut décentraliser les universités.

Ce n'est pas en centralisant, mais en décentralisant ; ce n'est pas en uniformisant, mais en sauvegardant une diversité indispensable que l'on peut assurer une formation scientifique de qualité.

(1) Voir également le paragraphe ci-dessus : "Travailler plus" et l'Appendice III ci-dessous "Une Législation Obscurantiste".

Mais qui ne voit qu'une formation scientifique de haut niveau *implique une double sélection*, une sélection des élèves et une sélection de ceux qui enseignent.

Vouloir dispenser une formation scientifique de masse en préservant la qualité est un objectif irréalisable. Un tel objectif ne peut que réduire à un niveau médiocre la qualité moyenne des étudiants et celle des professeurs.

***A vrai dire, en s'opposant à la promotion des élites de tous les milieux sociaux, le refus de la sélection est antidémocratique*¹.**

L'absolue nécessité pour la France de restaurer les valeurs morales

L'effondrement du système totalitaire dans les Pays de l'Est et en URSS ne saurait masquer les risques de désagrégation morale qui menacent notre propre société, et qui, si nous ne réussissons pas à y faire face efficacement, *peuvent compromettre décisivement notre avenir.*

Quels sont ces risques et quels en sont les facteurs déterminants ? Ce sont essentiellement l'égalitarisme, une formation insuffisante et inappropriée de la jeunesse, l'influence démoralisatrice de la télévision, l'instabilité sociale résultant d'une immigration massive déraisonnable, le développement accéléré de la violence, de la criminalité et de la drogue, une démagogie démesurée, une régression générale des valeurs morales, l'incompréhension, enfin, des conditions économiques et éthiques qu'implique une société humaniste et libérale.

Partout se manifeste *une régression des valeurs morales*, dont une expérience séculaire a montré l'incalculable et l'irremplaçable valeur. Le travail, le courage, l'honnêteté ne sont plus honorés. La réussite économique, fondée trop souvent sur des revenus indus, ne tend que trop à devenir le seul critère de la considération publique.

En engendrant des inégalités croissantes et la suprématie partout du culte de l'argent avec toutes ses implications, le développement d'une politique de libéralisation mondialiste anarchique a puissamment contribué à accélérer la désagrégation morale des sociétés occidentales.

Aucune société ne peut survivre si elle ne se fonde pas sur une morale, sur son respect et son application. Ce que l'on constate, c'est qu'au travers des siècles les grands préceptes de la morale, issus d'une longue expérience, sont restés les mêmes.

En fait, la morale traditionnelle issue de la longue expérience des siècles se présente comme une charte non écrite qui transcende toutes les lois et en constitue les principes fondamentaux.

(1) Voir Allais, 1997, "La Formation Scientifique".

Dès que les préceptes moraux issus de l'expérience des siècles ne sont plus observés les sociétés entrent inévitablement en décadence. Tel a été notamment le cas de l'empire romain.

On ne trouve dans toute l'histoire aucune grande civilisation qui ne se soit fondée sur les grands préceptes de la morale traditionnelle.

En fait une société libérale ne saurait s'identifier à une société laxiste, laissez-fairiste, pervertie ou manipulée. Elle implique un minimum de règles que l'Etat se doit de faire respecter, et qu'en tout cas il doit lui-même respecter.

On ne cesse aujourd'hui de discourir sur les droits de l'homme. Mais les droits de l'homme sont indissociables des devoirs de l'homme.

Toute violation des devoirs de l'homme doit être condamnée et punie sans délai. En fait, toute société qui n'est pas capable de se défendre est une société perdue.

De tous les principes moraux issus de la longue expérience des siècles il en est un qui transcende tous les autres : "Ne fais jamais aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit".

C'est là un principe qu'il faudrait graver dans toutes les écoles, dans toutes les universités, dans tous les lieux publics et gouvernementaux dans le monde entier.

Pour vivre ensemble un combat incessant est nécessaire pour défendre efficacement les faibles contre les forts ¹. Aucune société ne peut vivre sans un cadre institutionnel approprié et la croyance que le progrès nécessite la suppression de toute contrainte est une erreur fondamentale.

Suivant l'admirable aphorisme de Lacordaire : "Entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère" ².

(1) La situation actuelle dans toutes les grandes villes françaises des SDF (sans domicile fixe) constitue une plaie intolérable pour la Société française à laquelle il faut remédier au plus tôt.

(2) Sur tous ces points voir Allais, 2001, *Nouveaux Combats pour l'Europe*, p. 125-137 et 425-433.

ÉPILOGUE

Incontestablement la situation économique, politique et démographique de la France, de l'Union Européenne, et du Monde est *extraordinairement complexe* et les solutions simplistes qui sont proposées de tous côtés en France pour mettre fin à un chômage intolérable et à la crise profonde de la société française ne peuvent qu'aggraver les maux qui nous accablent.

Les causes de nos difficultés sont très nombreuses et très complexes, mais une d'elles domine toutes les autres : la suppression progressive de la Préférence Communautaire à partir de 1974 par l'Organisation de Bruxelles à la suite de l'entrée de la Grande Bretagne dans l'Union Européenne en 1973.

Le rétablissement de la Préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique est aujourd'hui la condition majeure du rétablissement de la croissance, de la prospérité de l'industrie et de l'agriculture, et de la suppression du chômage intolérable qui nous mène au désastre.

Ce rétablissement de la Préférence Communautaire est *indispensable* pour protéger l'Union Européenne des multiples désordres de l'économie internationale et de la concurrence perverse des pays à bas salaires.

Ce rétablissement ne saurait suffire, mais il représente une condition majeure de la prospérité européenne et pour mettre fin à la crise profonde de la Société française.

Sur le plan politique et institutionnel ce rétablissement de la Préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique comporte des difficultés majeures au regard des Traités qui ont fondé l'Union Européenne, des principes de l'Organisation mondiale du commerce auxquels a souscrit l'Union Européenne, et de l'influence majeure des multinationales dans le monde entier.

S'il s'avérait que ces obstacles seraient insurmontables les pays de la Zone Euro devraient faire Sécession, et si cette Sécession s'avérait elle-même impossible, *la France ne saurait accepter d'être détruite jour après jour et elle devrait faire Sécession.*

ANNEXE 1

EVOLUTION COMPAREE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REEL PAR HABITANT DE 1950 A 2004 FRANCE — ETATS-UNIS

Les deux graphiques qui suivent FRA et E-U représentent en échelles logarithmiques l'évolution des Produits intérieurs bruts réels par habitant en dollars 2002 en France et aux Etats-Unis ¹.

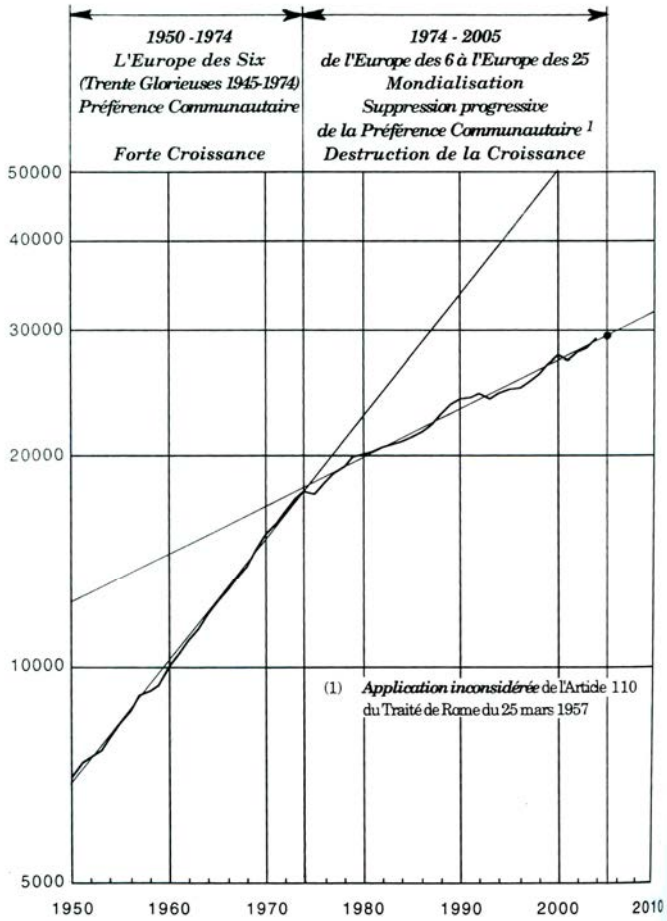
Comparaison des Graphiques

1.- Dans l'ensemble les valeurs des Etats-Unis de 1950 à 2004 évoluent suivant un trend linéaire. Le taux d'accroissement annuel est de 2,1 %.

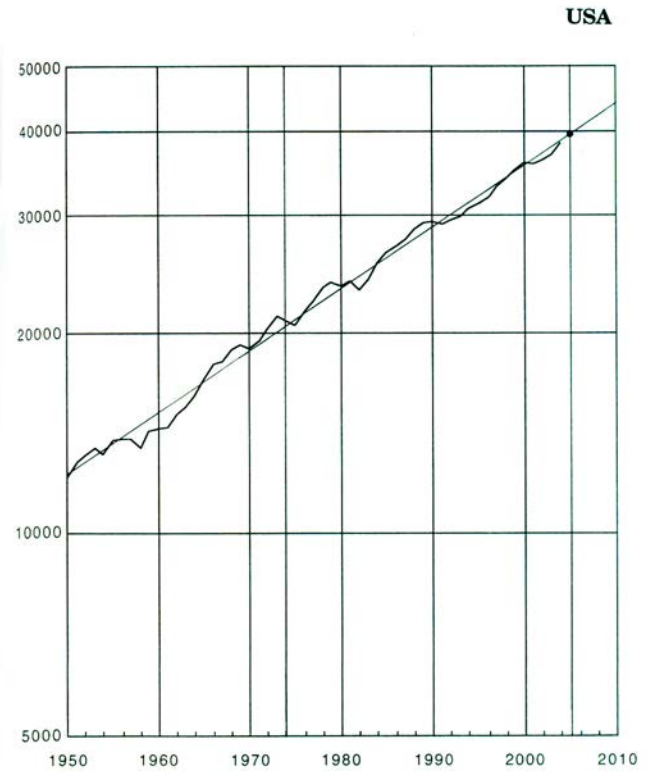
(1) *Source* : GDP per Capita m 2002 US \$ (converted at EKS PPPs), Groningen Growth & Development Center, Faculty of Economics, University of Groningen. (Site internet : <http://www.ggd.net/dseries/totecon.shtml>).

Valeurs du PIB réel / habitant pour vingt-cinq pays de 1950 à 2004.

L'analyse détaillée des graphiques correspondant aux vingt-trois pays autres que les Etats-Unis et la France est *très suggestive* mais elle sort du cadre limité de ce volume. Je la publierai dès qu'il me sera possible.



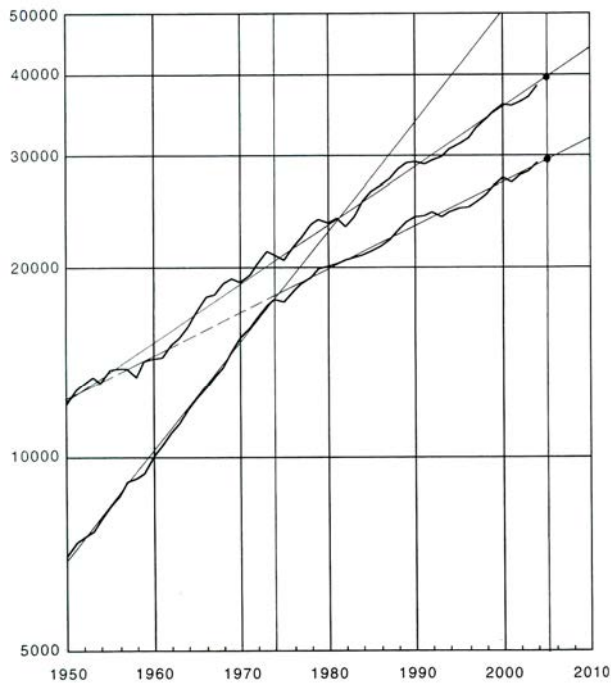
FRANCE 1950 - 2005
PRODUIT INTERIEUR BRUT REEL PAR HABITANT
en dollars US 2002



ETATS-UNIS 1950 - 2005
PRODUIT INTERIEUR BRUT REEL PAR HABITANT
en dollars US 2002

Source : Groeningen

FRA - USA



FRANCE — ETATS-UNIS 1950 - 2005
PRODUIT INTERIEUR BRUT REEL PAR HABITANT
en dollars US 2002

Source : Groeningen

Au contraire l'évolution des valeurs de la France présente *deux trends linéaires très différents de 1950 à 1974 et de 1974 à 2004*. Les taux de croissance sont respectivement de 4,0 % et 1,6 %. La croissance a ainsi considérablement diminué d'une période à l'autre dans le rapport de 1 à 0,4 correspondant à une diminution de 60 %.

Il est très remarquable que dans tous les cas les ajustements linéaires sont excellents. Les coefficients de corrélation pour la France sont respectivement de 0,999 et 0,993. Le coefficient de corrélation pour les Etats-Unis est de 0,996.

2.- Pour les trois années 1950,1974 et 2004 on a le Tableau suivant pour le Produit intérieur brut réel par habitant en dollars 2002.

Tableau 1

	France	Etats-Unis	FRA/E-U	FRA/E-U
	FRA	E-U		1950 =100
1950	7009	12116	0,578	100
1974	17830	20898	0,853	148
2004	29146	38324	0,760	131

On constate que de 1950 à 1974 le rapport FRA / E-U a considérablement augmenté de 50 % alors qu'il a diminué d'environ 10 % de 1974 à 2004.

3.- En désignant par (2004) et ((2004)) la valeur du PIB réel par habitant en France en 2004 et la valeur qu'il aurait atteint en 2004 si le trend constaté de 1950 à 1974 s'était maintenu on a :

$$\begin{aligned} (2004) &= 29146 \text{ \$ } 2002 \\ ((2004)) &= 59137 \text{ ———} \end{aligned}$$

et

$$(1) \quad ((2004)) / (2004) = 2,03$$

Si donc le trend s'était poursuivi le PIB réel / habitant en France aurait été de 100 % plus élevé qu'il ne l'a été en 2004.

• Dans l'hypothèse où en 2004 le PIB réel / habitant en France aurait atteint le PIB réel / habitant américain on aurait eu :

$$\begin{aligned} (2004) &= 29146 \text{ \$ } 2002 \\ ((2004))^* &= 38324 \text{ ———} \\ (2) \quad ((2004))^* / (2004) &= 1,31 \end{aligned}$$

Dans ce cas le PIB réel / habitant en France aurait été en 2004 d'environ 30 % plus élevé qu'il ne l'a été effectivement.

4.- Le Troisième Graphique FRA — E-U représente l'ensemble des évolutions du PIB réel / habitant en France et aux Etats-Unis.

Ce Troisième Graphique a l'avantage de mettre clairement en évidence les évolutions respectives du PIB réel / habitant en France dans les deux périodes 1950-1974 et 1974-2004 et aux Etats-Unis dans la période 1950-2004.

Estimation du minimum de la perte du Produit Intérieur Brut Réel par habitant en France en raison de la Cassure de 1974

La configuration du Troisième Graphique FRA - US aux environs des années 1974 - 1985 montre que suivant toutes les hypothèses vraisemblables la courbe représentative du PIB réel / habitant français aurait certainement atteint la courbe du PIB réel / habitant américain peu après 1980.

A partir de là la courbe du PIB réel / habitant français aurait probablement suivi celle des Etats-Unis. Cela signifie qu'en 2004 et d'après la relation (2) le PIB réel / habitant français aurait été d'environ 30 % plus élevé.

On peut ainsi considérer qu'en 2004 la perte du PIB réel / habitant français en raison de la Cassure de 1974 a certainement été supérieure ou égale à 30 % d'après la relation (2).

Au total on a pour la perte π subie par la France en 2004 pour le PIB réel / habitant par suite de la Cassure de 1974 et d'après les relations (1) et (2)

$$30 \% < \pi < 100 \%$$

Naturellement nul ne peut dire en toute certitude qu'elle est la valeur effective de la perte π , sinon qu'elle est certainement supérieure ou égale à 30 %.

En fait, sa valeur la plus probable est certainement de l'ordre de 50 %¹.

La Cassure de 1974 pour les autres pays de l'Europe des Six

La même Cassure de 1974 pour la France s'observe pour l'Allemagne Fédérale, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas². Les valeurs correspondantes des ajustements sont représentées sur le *Tableau II*. Les valeurs des taux de croissance C_1 et C_2 pour les deux périodes 1950-1974 et 1974-2004 sont effectivement du même ordre de grandeur que pour la France.

(1) Sur tous ces points, voir Allais, 1999, *La Mondialisation, la Destruction des Emplois et de la Croissance. L'Evidence Empirique*, p. 128-152 et 333-348.

Voir également Allais, *L'Europe Unie. Route de la Prospérité, Première Partie, L'Unité Economique et l'Elévation des Niveaux de Vie Européens*, p. 17-63, et *Appendice III, Données Statistiques*, p. 323-341.

(2) Pour le Luxembourg il n'y a pas de Cassure en 1974. La raison en est l'importance des transactions financières pour le Luxembourg.

Tableau II

CASSURE 1974
EUROPE DES SIX
N = 5

Pays	1950 - 1974				1974 - 2004				$\frac{c_2}{c_1}$	$\frac{((2004))}{(2004)}$
	PIB / Hab 1950	Taux de croissance c_1	Coefficient de corrélacion R	PIB / Hab 1974	PIB / Hab 1974	Taux de croissance c_2	Coefficient de corrélacion R	PIB / Hab 2004		
Allemagne	5925	4,47 %	0,9825	18228	18228	1,81 %	0,9783	32036 ⁽¹⁾	0,405	2,38
Belgique	7473	3,49 %	0,9888	17297	17297	1,84 %	0,9955	29582	0,537	1,57
France	7009	3,99 %	0,9986	17830	17830	1,58 %	0,9929	29146	0,396	2,03
Italie	4831	4,82 %	0,9963	15239	15239	1,95 %	0,9867	26721	0,405	2,56
Pays-Bas	8229	3,45 %	0,9950	18617	18617	1,75 %	0,9921	29691	0,507	1,75
Moyenne⁽²⁾	6580	4,04 %	0,9922	17400	17400	1,79 %	0,9891	29386	0,450	2,06

Sources : T-16444, Villemur, 5 septembre 2005.

- (1) Pour l'Allemagne de l'ouest la valeur considérée est celle du trend 1974-2004.
 (2) Moyennes géométriques pour les colonnes du PIB / Hab.
 Moyennes arithmétiques pour R, c_1 , c_2 . c_2 / c_1 et $((2004)) / (2004)$.
 (3) $((2004))$ valeur du PIB en 2004 calculée à partir du trend 1950-1974.
 (2004) valeur du PIB observé en 2004.

ANNEXE 2

PROTECTION TARIFAIRE OU PROTECTION CONTINGENTAIRE

Dans le texte qui précède j'ai démontré qu'il faut faire reposer l'économie de la *Construction Européenne sur la Préférence communautaire* dans tous les secteurs, ce qui implique nécessairement une protection appropriée du grand marché commun.

Le Marché Commun Européen doit ainsi absolument se protéger, et la question réelle aujourd'hui n'est pas "*Doit-il se protéger*", mais "*Comment doit-il se protéger ?*".

Tarifs ou Contingents

Quel système de protection mettre en œuvre ? De nombreux experts préconisent des *tarifs compensateurs* pour se prémunir contre la concurrence des pays à bas salaires, les dumpings de change, et les fluctuations désordonnées des cours des changes sous l'impulsion de la spéculation.

Une telle solution est *totalelement irréaliste*. Personne par exemple ne peut aujourd'hui déterminer raisonnablement le taux de change d'équilibre du dollar vis-à-vis de l'Euro. *A fortiori*, si on considère par exemple les pays de l'Asie du Sud-Est ou la Russie, quels sont les taux de change d'équilibre ? Ils sont incalculables, et il n'y a aucun expert au monde qui puisse les déterminer. Personne, absolument personne, n'est actuellement en mesure de calculer les taux de change d'équilibre, *si ce n'est de façon tout à fait arbitraire*. *A fortiori*, si on considère les différences de prix et de productivités de secteurs à secteurs, les différences des fiscalités, ou des législations sociales, *un calcul correct de tarifs compensateurs constitue une tâche impossible*.

En fait, le recours à des tarifs compensateurs nécessiterait une évaluation *produit par produit et pays par pays* des disparités indues de la concurrence internationale. *Une telle évaluation est totalement irréalisable*.

- Dès lors, le système de contingents *vendus aux enchères* est le système le plus facile à établir, le plus efficace, et le plus compatible avec les principes généraux d'une économie de marchés.

Alors qu'avec des tarifs compensateurs il faut prendre une multitude de décisions, pays par pays, produit par produit, tout à fait arbitraires, sur lesquelles il serait extrêmement difficile de s'entendre et qu'il faudrait modifier constamment, le système des contingents *n'implique qu'une seule décision par produit*, savoir la fraction maximum de la consommation communautaire de ce produit que l'on considère comme susceptible d'être assurée par des importations.

Principes d'une protection contingentaire du grand marché commun

Pour tous les produits autres que les matières premières, les produits tropicaux, et les produits artisanaux, pour lesquels il n'y a aucune production communautaire, la protection *reposerait sur la vente aux enchères de contingents pour chaque produit ou groupe de produits.*

L'objectif serait d'assurer que pour chaque produit ou groupe de produits un pourcentage minimal de la consommation communautaire soit assuré par la production communautaire. La valeur moyenne de ce pourcentage pourrait être de l'ordre de 80 %.

A l'intérieur du grand marché commun où prévaudraient les principes de l'économie de marchés la concurrence serait totalement libre. Ainsi serait assuré à l'intérieur du grand marché commun un système de prix stables l'abri de toutes les perturbations extérieures.

Les recettes provenant de la vente aux enchères des contingents permettraient d'allouer produit par produit des primes à l'exportation permettant de compenser les différences de prix entre les prix du marché commun et les prix "*mondiaux*" en dollars constamment soumis à des fluctuations erratiques de toutes sortes. Elles pourraient également et pour partie financer des programmes d'aide aux pays en voie de développement.

Ce système serait extrêmement souple. En permettant d'assurer pour chaque produit un production communautaire de l'ordre de 80 % de la consommation communautaire, il permettrait d'éviter la disparition partielle ou totale de secteurs entiers d'activité sous la concurrence des pays à bas salaires et à capacités technologiques.

En permettant pour chaque production des importations pour une fraction de l'ordre de 20 % de la consommation communautaire ce système permettrait à la concurrence internationale de s'exercer efficacement.

Le système proposé ne comporterait en règle générale aucune subvention interne et les primes à l'exportation ne feraient que compenser les écarts de prix entre les prix internes et les prix dits "*mondiaux*".

Dans l'ensemble ce système n'aurait aucun coût budgétaire que ce soit.

La signification d'un niveau moyen de protection de 20 %

Il convient de souligner que ce système ne serait nullement protectionniste au sens où l'entendent les partisans d'un libre-échange mondialiste.

Ainsi en 1992, le rapport de la valeur globale des importations au produit intérieur brut marchand a été de 12,3% pour les États-Unis et de 16,7 % pour le Japon. Pour la France il a été de 32,6 % en tenant compte à la fois des importations intra et extra-communautaires. Mais si, comme il se doit ici, on ne considère que les importations

extra-communautaires, ce rapport n'a été que de 15,2 %, chiffre tout à fait comparable aux chiffres de 12,3 et 16,7 % des Etats-Unis et du Japon.

De plus, si l'on exclut, comme il se doit également, les postes matières premières et énergie des importations françaises extra-communautaires qui seraient en dehors de toute protection, le rapport de la valeur des importations extra-communautaires au produit intérieur brut marchand se réduit à 11,7 %. *C'est ce chiffre qu'il convient de comparer au niveau moyen de protection suggéré de 20 %.*

On réalise ainsi que ma proposition de protection contingentaire est *extrêmement libérale*.

- En fait, dans la situation très déséquilibrée du monde actuel le système de contingents vendus aux enchères constitue le seul moyen d'assurer une protection raisonnable des secteurs essentiels contre toute concurrence artificielle dépourvue de toute justification, tout en ouvrant pour une certaine part le marché communautaire à la concurrence des pays extérieurs, et en particulier à la concurrence des pays à bas salaires.

Le système de contingents vendus aux enchères est *d'une transparence totale*. Il est très simple, et, une fois fixés les contingents par produits ou groupes de produits, *il ne comporte aucun arbitraire dans son application. Il est non discriminatoire, et par là même il équivaut dans son principe à la clause générale de la nation la plus favorisée. Les contingents une fois fixés et les licences d'importation correspondantes vendues aux enchères, l'économie de marchés jouerait totalement dans le grand marché communautaire.*

Seule une protection contingentaire du grand marché commun, assurant dans chaque secteur un pourcentage donné de la consommation communautaire par la production communautaire, pourrait permettre de faire face à tous les effets pervers actuels du libre-échange mondialiste, les entreprises restant totalement libres d'exporter autant qu'il leur serait possible au regard des prix mondiaux et des primes à l'exportation compensant les écarts de prix entre le marché communautaire et le marché mondial.

Le cas de l'agriculture

Dans le secteur de l'agriculture le système de la protection contingentaire serait identique à celui du reste de l'économie. On pourrait seulement dans ce secteur abaisser le pourcentage d'importations à 10 %, la consommation communautaire étant assurée pour 90 % par la production communautaire.

En outre, des primes à la production pourraient être accordées aux producteurs des régions montagneuses défavorisées, ces primes étant financées par les recettes provenant des ventes de contingents pour l'ensemble de la Communauté.

En fait, avec une protection contingentaire appropriée il serait possible d'assurer à la fois une autosuffisance agroalimentaire de la Communauté Européenne, le maintien de la population active agricole à un niveau convenable, une économie de marchés de concurrence, et cela sans subventions internes, sauf pour les régions montagneuses défavorisées .

Quelques objections

La protection ne serait-elle pas de nature à compromettre la croissance et l'emploi ? Ne serait-elle pas de nature à abaisser les niveaux de vie par la hausse des prix qu'elle comporte ? Ne serait-elle pas de nature à compromettre le progrès des technologies ? Ne serait-elle pas de nature à compromettre le développement des pays sous-développés ?

Telles sont les questions qui m'ont été constamment posées lors de mes conférences, et auxquelles j'ai longuement répondu à de nombreuses reprises dans mes publications. *A toutes ces questions il faut répondre par la négative.*

Je me bornerai ici à répondre brièvement à quelques questions spécifiques.

- On dit que l'établissement d'un système de prix communautaires différent du système de prix mondiaux compromettrait l'efficacité et équivaldrait à une politique de dumping. *Cet argument n'est pas soutenable.*

Tout d'abord, les prix mondiaux sont constamment sujets à des fluctuations erratiques qui compromettent tout calcul économique efficace. *Tant qu'il en sera ainsi, une condition majeure d'efficacité est de réaliser à l'intérieur de la Communauté Européenne un système de prix stables à l'abri des perturbations perverses du marché mondial.*

En second lieu, l'établissement d'un tel système de prix n'équivaldrait en aucune façon à une politique de dumping. L'atteinte d'objectifs politiques internes à la Communauté Européenne a un coût que seuls doivent supporter ses ressortissants. Il n'y a aucune raison de faire supporter le coût d'une telle politique par des ressortissants étrangers. De plus, pour une large part, le but d'une telle politique est de maintenir l'économie communautaire à l'abri des perturbations extérieures génératrices de déséquilibres et de chômage. Dès lors, et par exemple, vendre aux prix mondiaux artificiellement abaissés par des dumpings monétaires, ce ne serait pas pratiquer une politique de dumping. Ce serait là en réalité une politique de neutralisation des dumpings monétaires extérieurs.

- On dit encore qu'un système de contingents serait un système compliqué qui soulèverait de nombreuses difficultés.

Certes, une protection contingentaire est de nature à poser de nombreuses questions, et dans ses principes elle peut apparaître à première vue comme beaucoup moins simple qu'une politique de libre-échange mondialiste. Une telle politique n'offre apparemment aucune difficulté : pas de contingents, pas de droits de douane, suppression de tous les obstacles aux échanges. *Sur le papier et pour les ignorants, ces avantages sont éclatants.*

Mais la réalité est moins simple. Si en raison de cette politique un chômage massif se développe, si le tissu industriel se désagrège, si les niveaux de vie sont compromis, *les difficultés réelles d'une politique de libre-échange mondialiste sont bien plus grandes, bien plus difficiles à surmonter que celles qui pourraient résulter d'une politique de protection contingentaire modérée et raisonnable permettant de contribuer efficacement au plein emploi et à la croissance.*

*** On dit encore qu'un système de protection contingente ne serait pas libéral. Mais on confond ici une économie de marchés, qui implique un cadre institutionnel approprié, et une politique de laissez-fairisme, qui en fait génère déséquilibres et chômage.**

Le système que je suggère d'une protection contingente n'aurait pas pour effet de s'opposer au libre jeu d'une économie de marchés, mais au contraire de lui permettre de fonctionner correctement *en la mettant à l'abri des effets pervers d'un prétendu ordre mondial qui n'est en réalité que désordre et anarchie.*

- On dit encore qu'un système de protection contingente susciterait des rétorsions, mais quelles rétorsions ?**

Si les rétorsions consistaient à généraliser le système de protection contingente aux différentes économies régionales, toutes les économies en seraient bénéficiaires.

Mais s'il s'agissait de rétorsions imposées par tel ou tel pays pour la défense de tels ou tels de ses intérêts particuliers, ce serait là des rétorsions auxquelles il serait très aisé de faire face par des rétorsions aux rétorsions.

En fait, l'objectif du nouvel ordre économique mondial à instaurer ne saurait être la loi de la jungle imposée par tel ou tel pays. Ce ne peut être que l'instauration d'une économie mondiale prospère, où l'économie de marchés puisse fonctionner d'une manière avantageuse pour tous, et ce ne peut être le maintien hypocrite, au nom de grands principes dénués de tout sens réel, du présent désordre mondial.

En fait, l'ordre mondial à instaurer doit reposer sur des organisations régionales groupant des pays dont les économies sont suffisamment homogènes et pratiquant entre eux un libre-échange total à l'abri de tout désordre extérieur.

- *En réalité, le seul moyen de faire face aux effets pervers d'une politique de libre-échange mondialiste qui ne cessent de se multiplier, c'est de repenser complètement les fondements du commerce international et du cadre institutionnel dans lequel il prend place*¹.**

(1) Cette Annexe reproduit le texte correspondant de mon ouvrage, *La Mondialisation, la Destruction des Emplois et de la Croissance. L'Evidence empirique*, p. 589-603.

ANNEXE 3

UNE LÉGISLATION OBSCURANTISTE

Aux instances de tous ceux qui soulignaient l'immense intérêt pour la France et pour la science de préserver la vie de Lavoisier, un des plus grands génies de tous les temps, le Président du Tribunal révolutionnaire n'avait trouvé à répondre en 1794 que cette formule lapidaire destinée à retentir à travers les siècles : "*La République n'a pas besoin de savants*".

Personne, dira-t-on, ne saurait s'associer aujourd'hui à un tel jugement. C'est cependant à une telle philosophie *démagogique et obscurantiste* qu'objectivement, sinon subjectivement, se réfère la législation française actuelle sur la mise à la retraite obligatoire des savants, *quelle que puisse être la valeur de leurs contributions à la science*.

Il suffit de considérer l'histoire passée de la science pour réaliser combien une telle législation est rétrograde, et à vrai dire suicidaire pour la société qui la met en œuvre.

Puis-je seulement citer quelques cas très significatifs dans diverses disciplines. Pour les mathématiques et la statistique : Joseph-Louis Lagrange, Adrien-Marie Legendre, Karl Friedrich Gauss, Karl Pearson, ... Pour l'astronomie, la mécanique et la physique : Pierre-Simon Laplace, Albert Einstein, Max Born, Louis de Broglie, ... Pour la chimie et les sciences naturelles : René-Just Haüy, Jean-Baptiste Lamarck, Michel-Eugène Chevreul, Jacques de Perthes, ... Pour la philosophie, l'histoire et l'économie : Emile Levasseur, Henri Bergson, Bertrand Russel, Ludwig von Mises, ... Tous ces savants, et une foule d'autres, ont publié *après soixante-dix ans* des travaux d'une valeur tout à fait exceptionnelle¹.

Mais le critère des découvertes et des publications n'est pas le seul critère. Il convient de tenir compte à *la fois* de la découverte de nouvelles connaissances et de la transmission des connaissances et de l'expérience scientifique aux jeunes générations.

On ne peut que s'interroger sur les motifs réels de la législation actuelle. On dit qu'il faut rajeunir les cadres de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur pour leur assurer un plus grand dynamisme. Mais une telle justification est réellement insoutenable. Des hommes comme Laplace, comme Gauss, comme Einstein, comme Louis de Broglie, et tant d'autres, *étaient et restent irremplaçables*.

On dit encore que pour lutter contre le chômage il n'y a pas d'autre politique efficace que de mettre obligatoirement à la retraite tous ceux qui ont dépassé un certain âge. *Mais c'est précisément le contraire qui est vrai.* En privant la société d'hommes exceptionnels on ne peut que compromettre le progrès et le développement des emplois. *On ne peut en tout cas lutter contre le chômage en mettant à la retraite forcée les hommes les plus capables.*

En réalité, dans le domaine de la science, un seul principe devrait inspirer la législation sur les mises à la retraite : permettre à tous ceux qui désirent continuer à travailler après l'âge de la retraite, de pouvoir le faire, *dès lorsqu'ils en sont capables*, et assurer aux meilleurs cerveaux des conditions de vie décentes et des conditions de travail favorables et efficaces.

Puis-je rappeler ici ce qu'écrivait jadis le plus grand économiste américain, Irving Fisher, un des fondateurs de la science économique moderne :

"Le créateur est la plante la plus rare et la plus précieuse Il arrive trop souvent que son travail soit rebuté ou arrêté par des obstacles Le temps pendant lequel ces cerveaux exceptionnels accomplissent leur merveilleux travail est compté et ce que leurs compatriotes peuvent gagner en leur permettant de travailler est immense Les citoyens du monde entier en sont les bénéficiaires et si la plupart des hommes n'ont pas eux-mêmes la faculté de découvrir, et de créer, tout au moins devraient-ils avoir suffisamment conscience de leurs propres intérêts pour faciliter le travail de ceux qui sont capables de le faire".

Faudrait-il donc que les plus hautes autorités de l'Etat soient *si ignorantes du passé et si peu soucieuses de l'avenir* pour qu'elles persistent à maintenir *une législation rétrograde qui constitue de toute évidence un obstacle majeur au progrès de la pensée scientifique en France*, sans même pouvoir faire valoir à leur décharge l'atmosphère d'égarément et de terreur où se trouvait le Tribunal Révolutionnaire qui a fait décapiter Lavoisier.

Mais qui ne voit que les mêmes principes doivent s'appliquer *partout à tous les niveaux des hiérarchies sociales*. La mise à la retraite obligatoire de tous ceux *qui désirent continuer à travailler et qui en sont capables*, est une mesure absurde, malthusienne, contraire à l'efficacité de l'économie et à l'élévation des niveaux de vie. Elle est antidémocratique et elle s'oppose à l'intérêt même de tous ceux que l'on prétend favoriser et protéger ².

Une seule explication réelle de cet incroyable gâchis : l'ignorance, une ignorance profonde des principes dont seule l'application peut permettre la réalisation d'une société de progrès, efficace et humaniste ³.

(1) Des justifications détaillées sont données dans ma contribution à l'ouvrage collectif qui sera prochainement publié par les Editions Masson sous la direction de Jacques Louis Lions et sous le titre "A propos des grands systèmes des sciences et de la technologie".

(2) En tout état de cause on ne peut à la fois assurer des retraites *décentes* et réduire artificiellement l'âge des départs à la retraite pour tous ceux *qui désirent continuer à travailler et qui en sont effectivement capables*.

(3) On ne peut que s'interroger sur les motivations des hommes politiques qui ont décidé de la législation sur les mises à la retraite obligatoires dans le même temps qu'ils s'exemptaient personnellement des mêmes obligations *sans aucune limite d'âge* alors que la constitution française *exclut précisément toute discrimination*.

Maurice Allais

R É F É R E N C E S

- 1959 *L'Europe Unie, Route de la Prospérité*
Calmann-Lévy, Paris, 1959, 369 p.
Grand Prix 1960 de la Communauté Atlantique.
- 1961 *Le Tiers-Monde au Carrefour. Centralisation Autoritaire ou Planification Concurrentielle*
Les Cahiers Africains, Vols 7 et 8.
Editions des Cahiers Africains, Bruxelles
Créations de Presse, 34 Champs Elysées, Paris, VIII^e).
- 1970 *La Libéralisation des Relations Economiques Internationales - Accords Commerciaux ou Intégration Economique*
Gauthier-Villars, Paris, 1971, 195 p.
- 1974 *L'Inflation Française et la Croissance - Mythologies et Réalité*
Colloque sur l'Inflation, 18 décembre 1974, organisé par l'Association pour la Liberté Economique et le Progrès Social (ALEPS), Paris, 1974, 119 p.
- 1976 *L'Impôt sur le Capital et la Réforme Monétaire*
Editions Hermann, Paris, 370 p.
Seconde édition, 1988, avec un Autoportrait scientifique,
p. IX-XVIII.
- 1990 *Pour la Réforme de la Fiscalité*
Editions Clément Juglar, 131 p.
- 1990 *Pour l'Indexation*
Editions Clément Juglar, 183 p.
- 1991 *L'Europe face à son Avenir - Que Faire ?*
Editions Robert Laffont et Clément Juglar, 310 p.
- 1992 *Erreurs et Impasses de la Construction Européenne*
Editions Clément Juglar, 122 p.
- 1993 *Une Législation Obscurantiste*
Le Figaro, 25 mars 1993.
- 1994 *Combats pour l'Europe, 1992-1994*
Articles publiés de 1992 à 1994, Editions Clément Juglar, 530p.
- 1997 *La Formation Scientifique*
Académie des Sciences Morales et Politiques. Une éducation pour le XXI⁶¹¹¹⁶ siècle ;
séance du 27 mai 1997.

1999 *La Mondialisation, La Destruction des Emplois et de la Croissance. L'Evidence Empirique*
Editions Clément Juglar, 650 p.

1999 *La Crise Mondiale d'Aujourd'hui. Pour de Profondes Réformes des Institutions Financières et Monétaires*
Editions Clément Juglar, 240 p.

2001 *Nouveaux Combats pour l'Europe, 1995-2001. Un aveuglement suicidaire. Pour une autre Europe.*
Articles publiés de 1995 à 2001 - Editions Clément Juglar, 502 p.

Note : Editions Clément Juglar, 62 avenue de Suffren 75015
Paris - Tél. 01 45 67 58 06